

PROCURATION

L'original du présent formulaire signé sur support papier doit parvenir à la société SAPEC SA par courrier ordinaire (Avenue Louise 500, bte 6, 1050 Bruxelles, Belgique) au plus tard le **14 juin 2017 à 17 heures**. Ce formulaire peut également être communiqué à la Société dans le même délai par e-mail à l'adresse suivante investorsrelations@sapex.pt, pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable.

Le(a) soussigné(e) (le "**Mandant**"),

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom:	
Prénom:	
Domicile:	
Numéro national:	

Titulaire de _____ (*) actions nominatives et/ou _____ (*) actions dématérialisées (**) en pleine propriété de la société anonyme SAPEC, ayant son siège social à Avenue Louise 500, bte 6, 1050 Bruxelles et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.085.280

(*) *Veillez indiquer le nombre d'actions.*

(**) *Veillez biffer la mention inutile.*

Désigne comme mandataire la personne suivante (le « **Mandataire** »), avec pouvoir de substitution (**):

- Monsieur Antoine Velge, administrateur-délégué de la Société; OU
- _____, domicilié _____ (***)

(**) *Veillez biffer la mention inutile.*

(***) *A compléter par l'actionnaire s'il souhaite désigner un autre Mandataire; dans ce dernier cas, Monsieur Antoine Velge ne sera pas habilité à représenter l'actionnaire.*

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le **mardi 20 juin 2017 à 11 heures**, au siège social de la Société (Avenue Louise 500, bte 6, 1050 Bruxelles) (la « **Société** ») aux fins d'y délibérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après

(****) *Veillez cocher la case de votre choix.*

A. Ordre du jour

1. Prise de connaissance et discussion des comptes annuels statutaires et consolidés pour l'exercice social clôturé le 31 mars 2017

Ne requiert pas de vote.

2. Prise de connaissance et discussion des rapports annuels de gestion statutaire et consolidé du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé au 31 mars 2017

Ne requiert pas de vote.

3. Prise de connaissance et discussion des rapports statutaire et consolidé préparés par le commissaire de la Société portant sur l'exercice social clôturé au 31 mars 2017

Ne requiert pas de vote.

4. Approbation du rapport de rémunération portant sur l'exercice social clôturé au 31 mars 2017

- Proposition de résolution:

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération de la Société portant sur l'exercice social clôturé au 31 mars 2017.

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

5. Approbation des comptes annuels de la Société portant sur l'exercice social clôturé au 31 mars 2017

- Proposition de résolution:

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de la Société portant sur l'exercice social clôturé au 31 mars 2017.

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

6. Affectation des résultats

- Proposition de résolution:

Le bénéfice de l'exercice s'élève à EUR 214.360.866,16. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent est de EUR 4.906.047,71. Il en résulte que le bénéfice total à affecter est de EUR 219.266.913,87. L'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice comme suit (i) au paiement d'un dividende brut de EUR 150 par action, (ii) EUR 93.324 à titre de tantième aux administrateurs et (iii) au bénéfice reporté pour le solde.

Le dividende sera payable à partir du 23 juin 2017.

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

7. Décharge des administrateurs

- Proposition de résolution:

L'assemblée générale décide, par vote individuel, de donner décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 mars 2017.

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

8. Décharge du commissaire

- Proposition de résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 mars 2017.

OUI	NON	ABSTENTION
-----	-----	------------

B. Pouvoirs du Mandataire

En vertu de la présente, le Mandataire dispose des pouvoirs suivants au nom du Mandant:

1. prendre part à l'assemblée générale ordinaire et, le cas échéant, voter en faveur de son ajournement;
2. prendre part à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée aurait été prorogée, ajournée ou n'aurait pas été régulièrement convoquée;
3. voter dans le sens de l'intention de vote indiquée ci-avant et, si aucune instruction de vote n'est donnée, voter en faveur de la proposition (sous réserve de ce qui est indiqué au point (C) ci-après); et
4. signer tout procès-verbal, liste des présences, registre, acte ou document concernant ce qui précède et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

Le Mandant déclare par ailleurs avoir été informé que, après la publication de la convocation à assister à l'assemblée, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital social de la société peuvent requérir l'inscription de nouveaux sujets à l'ordre du jour de l'assemblée ou de nouvelles propositions de décision concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour. La Société publiera au plus

tard le **5 juin 2017** un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décision à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée lui sont valablement parvenus.

Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décision, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

1. si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié de l'assemblée, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à l'ordre du jour de l'assemblée qui étaient mentionnés initialement dans la convocation à assister à l'assemblée;
2. si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs **nouvelles propositions de décision** sur des sujets inscrits initialement à cet ordre du jour, la loi autorise le Mandataire à s'écarter lors de l'assemblée des éventuelles instructions de vote données initialement par le Mandant si, à l'estime du Mandataire, l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts du Mandant. Le Mandataire doit informer le Mandant s'il s'écarter des instructions de vote de ce dernier; et
3. si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de **nouveaux sujets**, la loi impose que la présente procuration indique si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir.

Compte-tenu des indications données au point (B) ci-avant, le Mandant : (***)

(****) *Veuillez cocher la case de votre choix.*

autorise le Mandataire à voter sur le ou les nouveaux sujets qui serai(en)t inscrit(s) à l'ordre du jour de l'assemblée	OUI	NON
---	-----	-----

OU

donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui serai(en)t inscrit(s) à l'ordre du jour de l'assemblée	OUI	NON
---	-----	-----

Si le Mandant n'a coché aucune des deux cases ci-avant ou s'il a coché ces deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée.

C. Gestion des conflits d'intérêts entre actionnaire et Mandataire

En cas de conflit d'intérêts entre l'actionnaire formulant la présente procuration et le Mandataire, celui-ci respectera les règles de l'article 547bis § 4 du Code des sociétés. Si la Société est informée de l'existence d'un conflit d'intérêts, elle n'acceptera le vote du Mandataire que pour les résolutions pour lesquelles le Mandant a formulé une instruction précise de vote pour chaque sujet inscrit à l'ordre du jour.

Le Mandant ayant désigné Monsieur Antoine Velge en tant que Mandataire est informé que ce dernier est considéré, selon le Code des sociétés, comme ayant un conflit d'intérêt, dès lors qu'il est un membre du conseil d'administration de la Société. Par conséquent, le Mandant est prié de formuler une instruction précise de vote pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, faute de quoi Monsieur Antoine Velge ne pourra pas exercer le droit de vote pour les points concernés.

D. Indemnisation du Mandataire:

Le Mandant s'engage par les présentes à indemniser le Mandataire de tout dommage que celui-ci pourrait encourir en raison de tout acte accompli en exécution de la présente procuration, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. De plus, le Mandant s'engage à ne demander l'annulation d'aucune des résolutions approuvées par la Mandataire et à n'exiger aucune indemnisation de la part du Mandataire, à la condition toutefois que celui-ci ait respecté les limites de ses pouvoirs.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter à l'assemblée en personne ou par correspondance.

Fait à _____, le _____ 2017.

Signature(s):.....

Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer le nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.